



**Complément de réponse à la QC-2-1
relative au patrimoine bâti concernant l'addenda 4
Tunnel court pour le projet de construction d'un tramway
sur le territoire de la ville de Québec**

Dossier MELCC : 3211-08-015

17 septembre 2021



Questions

QC-2-1 Afin de permettre l'évaluation de l'impact du projet sur le patrimoine bâti, l'initiateur doit identifier, pour chacune des variantes, les bâtiments qui pourraient être démolis en tout ou en partie ou modifiés de façon majeure, ainsi que les composantes des bâtiments affectées par le projet.

Réponse RSTC : complément à la réponse formulée le 26 août 2021

Ce complément vise à exposer, selon l'avancement de la conception préliminaire, les impacts appréhendés sur les composantes de certains bâtiments pour la variante d'insertion 1.

Le tableau suivant présente les bâtiments qui pourraient faire l'objet d'une intervention pour une modification limitée à une composante existante (escalier, rampe d'accès, terrasse, etc.) et la mesure d'atténuation envisagée.

Tableau 1 – Impacts appréhendés sur les bâtiments pour la variante d'insertion 1

Adresse	Composante du bâtiment impactée selon la conception préliminaire de la variante 1	Mesure / intervention envisagée de façon préliminaire
1015, av. des Érables	Terrasse en façade avant et avant-toit	Modification de la terrasse et de l'avant-toit
291, boul. René-Lévesque Ouest	Escalier extérieur	Modification de l'escalier extérieur
287, boul. René-Lévesque Ouest	Escalier extérieur	Modification de l'escalier extérieur
201, 203 et 205, boul. René-Lévesque Ouest	Escaliers extérieurs	Modification des escaliers extérieurs
117, 119 et 121, boul. René-Lévesque Ouest	Escaliers extérieurs	Relocalisation d'un escalier et modification d'un escalier
3, boul. René-Lévesque Est	Escalier extérieur	Relocalisation de l'escalier extérieur
150, boul. René-Lévesque Est	Escalier, rampe d'accès et enseigne	Modification à l'escalier et à la rampe d'accès et relocalisation de l'enseigne

Pour la variante 2, bien qu'aucune activité de conception préliminaire n'ait été réalisée, nous évaluons que la nature des impacts appréhendés sur les bâtiments serait similaire à celle de la variante 1.